Accusé de réception en préfecture 001-210104279-20230426-20232604COSF046-DE Date de télétransmission : 28/04/2023 Date de réception préfecture : 28/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX AVRIL, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS: Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtítia BORDELIER, Hubert BONNET, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Nicolas MARCHAND, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: Gaëlle LICHTLÉ à Laëtitia BORDELIER, Yann GALLAY à Jean-Marc RIGAUDIE, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Tifanny RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Guy BRULLAND à Michel RAYMOND, Adrien LASSERRE à Patrick CHARRONDIERE.

ABSENT(S): Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER, Kévin GAREL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023-26-04-CO SF N° 046 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « AINTOURISME » POUR LA MISE EN PLACE DE PASS DE VISITES TOURISTIQUES -RENOUVELLEMENT

L'association3 Aintourisme », agence de développement touristique du département de l'Ain, a parmi ses objectifs le développement et la promotion de l'offre touristique dans l'Ain.

En 2022, elle a souhaité dans ce cadre mettre en place un pass de visites départemental, qui vise notamment à :

- Favoriser la fréquentation des sites partenaires ;
- Promouvoir ces derniers pour les rendre plus visibles et attractifs :
- Créer et animer un réseau de sites de visite ;
- Fidéliser la clientèle.

Ce pass se décline sous deux formats, pour lesquels « Aintourisme » fixe annuellement le prix et la durée.

Pour 2023, les deux formats de ce pass sont aux tarifs suivants :

- Pass adulte 3 jours à 31 €, qui donne droit à une entrée gratuite au porteur du pass, une fois par site et utilisable 3 jours pleins (consécutifs ou non), sur une période de 6 jours ;
- Pass enfant (3-12 ans inclus) à 19 €, qui donne droit à une entrée gratuite au porteur du pass, une fois par site et utilisable 3 jours pleins (consécutifs ou non), sur une période de 6 jours ;

Accusé de réception en préfecture 001-210104279-20230426-20232604COSF046-DE Date de télétransmission : 28/04/2023 Date de réception préfecture : 28/04/2023

Comme en 2022, ce pass concerne, à Trévoux, le Musée Trévoux et ses Trésors.

« Aintourisme » – Agence de développement touristique du département de l'Ain – sollicite de nouveau la Ville pour renouveler et pérenniser le dispositif, à travers la signature d'une nouvelle convention de partenariat.

VU la délibération adoptée par le conseil municipal en date du 15 juin 2022, VU le projet de convention joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la commune et « Aintourisme », relative au renouvellement et à la pérennisation de la mise en place d'un pass départemental de visites touristiques pour l'année 2023, ainsi que les pièces et/ou avenants susceptibles de s'y rattacher.

En mairie, le 26 avril 2023

Affiché le 28 avril 2023

Pour extrait conforme Le Maire Marc PÉCHOUX

